



requête pour modifier la garde des enfants

Par **bambaloo**, le **22/05/2009** à **17:34**

bonsoir,

je vous présente brièvement ma situation, je suis divorcée depuis septembre 2005 et la garde des enfants a été attribuer au père car je me suis retrouver à la rue donc je préférer laisser les enfants sous un toit. Aujourd'hui je vis avec quelqu'un nous avons un f4 et aussi un enfant en commun (2 ans 1/2) et je viens de fait de faire une requête au juge pour récupérer la garde des enfants (8 et 4 ans) le père manipule psychologiquement les enfants depuis qu'il a appris que je voulais récupérer la garde et ne pas garder un droit de visite un week-end sur deux et la moitié des vacances

Quels sont les point sur lesquels je devrait insister ou non pour être sur de récupérer la garde

Par **ardendu56**, le **22/05/2009** à **21:02**

bambaloo, bonsoir

Le fait de demander la garde des enfants me semble en lui même un point critique. Vous allez séparer un père de ses 2 enfants, alors qu'il s'en occupe depuis 4 ans. Ce n'est pas une critique, je comprends que vous vouliez les enfants, c'est une constatation. Devant le juge, supputer que le père "manipule les enfants", c'est grave; manipuler des enfants est un fait grave.

Le juge peut demander à entendre vos enfants, l'enfant de 8 ans est capable de discernement, donc de donner son avis. Le juge l'écoute ou non, pouvoir discrétionnaire, et juge en fonction ou non. Tout est possible.

En tout état de cause ne pas incriminer le père, (le JAF n'aime pas cela) mais parler du manque, de l'absence, de votre amour pour les enfants... et au pire demander la garde alternée (8 jours chez l'un, 8 jours chez l'autre.)

Votre cas est très délicat.

Bon courage à vous.

Par **bambaloo**, le **22/05/2009** à **21:42**

bonsoir,

merci pour votre réponse. Une garde alternée est impossible car je suis dans le 77 et le père

dans le 94 c'est la raison pour laquelle je demande la garde avec un droit de visite et d'hébergement pour le père
nous passons lundi 25 mais devant la juge et j'ai bien peur que ces 4 années vont pas forcément jouer en ma faveur

Par **ardendu56**, le **22/05/2009** à **21:58**

bambaloo, re bonsoir

"ces 4 années vont pas forcément jouer en ma faveur"
Je le pense aussi.

"je suis dans le 77 et le père dans le 94"
Ce qui est un second soucis, le déménagement et l'enfant :

Les parents séparés/divorcés disposent des mêmes droits et des mêmes devoirs en ce qui concerne les décisions relatives à leurs enfants, **en particulier s'agissant de la fixation de sa résidence.**

La pratique que les parents avaient précédemment suivie ou les accords qu'ils avaient pu antérieurement conclure, de même que l'aptitude de chacun d'entre eux à assumer ses devoirs et respecter les droits de l'autre, **constituent alors des critères essentiels sur lesquels se fonde le juge pour fixer la résidence du mineur** (article 373-2-11 du code civil).

Le magistrat a également toute faculté pour ordonner des mesures d'investigation (enquête sociale, expertise médico-psychologique) ou entendre le mineur, afin d'avoir la meilleure compréhension possible de la situation de la famille. **S'il s'avère que le déménagement est opéré au détriment de l'intérêt de l'enfant, le juge peut fixer la résidence du mineur chez le parent qui est resté dans l'ancien domicile du couple.** En tout état de cause, il a la possibilité d'organiser des calendriers de visite adaptés tenant compte de l'éloignement géographique, au profit de celui des parents chez lequel la résidence n'a pas été fixée.

Je ne connais rien de Paris et de la région parisienne mais j'espère pour vous que le 77 n'est pas très loin du 94.

Bon courage à vous.

Par **bambaloo**, le **22/05/2009** à **22:34**

rebonsoir, si justement de mon domicile à l'école des enfants quand je vais les chercher le vendredi soir il y a si il n'y pas de monde 30 min mais pour rentrer je met 1 heure au minimum. Donc c'est pourquoi je ne peux accéder à une résolution d'une garde alternée et de plus des professionnels sociaux me l'on déconseillée pour le bien être des enfants